



Nous souhaitons tout d'abord remercier vos services pour l'envoi des documents de la CAPA par courriel ainsi que pour les précisions apportées à la suite de notre intervention.

Nous nous étonnons néanmoins qu'aucune contestation de CREP ne soit inscrite à l'ordre du jour.

Nous souhaitons également revenir sur plusieurs points déjà évoqués lors de précédentes instances et restés sans réponse à ce jour.

---

### **Situation des personnels administratifs**

Nous réitérons notre demande d'un bilan sur la requalification des enseignants occupant des postes administratifs, question soulevée depuis plusieurs mois sans qu'aucun élément ne nous ait été communiqué, malgré la reconnaissance de cette nécessité par Monsieur le Recteur lors du CSA-A.

### **Télétravail dans les EPLE**

La mise en place du télétravail pour les personnels administratifs en EPLE reste en suspens.

Alors que le dispositif est effectif dans d'autres services, il demeure inégalement appliqué et mal encadré dans les établissements scolaires.

Nous demandons qu'un cadrage académique soit enfin défini et que le bilan annuel du télétravail soit présenté en CSA-A, conformément à la réglementation.

### **Situation des personnels du GRETA 77**

Nous alertons une nouvelle fois sur la situation des collègues affectés administrativement sur Chelles mais exerçant leur mission sur d'autres sites.

Il est indispensable que leur lieu d'exercice réel soit pris en compte, notamment en cas de mesure de carte scolaire.

Nous demandons qu'une réflexion soit engagée en amont avec les organisations représentatives afin d'éviter des décisions prises dans l'urgence.

### **Contractuels administratifs**

Nous continuons à demander un suivi global des personnels contractuels administratifs, tant sur leurs conditions de renouvellement que sur les perspectives de cédésation.

Les réponses tardent à venir, malgré les engagements répétés de l'administration.

### **Primes et régularisations en attente**

Concernant les primes dites « REP » des collègues des CIO, certaines régularisations au titre de 2022-2023 et 2023-2024 demeurent incomplètes.

Plusieurs collègues attendent toujours le versement de sommes pourtant actées.

Les agents concernés, comme nos organisations, restent sans réponse malgré de multiples relances.

### **Prime REP+ 2024-2025 – CIO et CMS**

Nous souhaitons également obtenir une information claire sur la mise en paiement de la prime REP+ pour l'année scolaire 2024-2025 concernant les collègues exerçant en CIO et en CMS.

À ce jour, aucun calendrier n'a été communiqué, ce qui entretient un flou préjudiciable pour les agents concernés.

## **Prime de fidélisation territoriale – Département 93**

Nous interrogeons également l'administration sur la mise en paiement de la prime de fidélisation territoriale pour les personnels affectés en Seine-Saint-Denis.

Cette mesure, attendue depuis plusieurs mois, fait toujours l'objet d'un flou complet quant à son calendrier de versement.

Les collègues concernés ne comprennent pas ce retard alors même que le dispositif est acté et financé.

Nous demandons une information claire sur la date effective de paiement.

## **CIA 2024**

Nous souhaitons attirer l'attention de l'administration sur les conditions de préparation et de remontée du CIA 2024.

Le délai fixé au 17 octobre pour la saisie des propositions apparaît particulièrement court, notamment pour les EPLE, dont les équipes seront en congés dès le soir du 17 octobre.

De plus, plusieurs chefs d'établissement et supérieurs hiérarchiques indiquent ne pas avoir reçu d'informations précises sur les modalités de saisie.

Nous demandons donc qu'un délai supplémentaire soit accordé afin de garantir une procédure équitable et conforme aux réalités du terrain.

Nous rappelons également l'engagement pris par Madame la Rectrice lors du CSA-A de nous faire part des difficultés rencontrées au regard des problématiques que nous lui avons signalées sur la campagne précédente.

## **Absence de réponses de l'administration**

Plus globalement, nous devons regretter le manque de réactivité de l'administration face à nos courriers et à ceux des personnels, qu'il s'agisse :

- Des mutations,
- du régime indemnitaire,
- des affectations,
- des promotions,
- ou encore de diverses problématiques RH.

Ce silence répété alimente un sentiment d'injustice et d'épuisement chez les agents.

## **Mise en œuvre de l'ARTT**

Enfin, nous rappelons que, par deux fois, le secrétaire général adjoint – directeur des ressources humaines a annoncé, en FSA-A et en FSA-SA, une réponse sur les points non réglementaires soulevés à propos de la circulaire académique relative à la mise en place de l'ARTT en EPLE.

Plus d'un mois après ces annonces, nous n'avons toujours reçu aucun retour formel.

Cette absence de communication fragilise la confiance nécessaire à un dialogue social constructif.

---

Je vous remercie pour votre écoute et pour les réponses que vous voudriez bien apporter aux questionnements légitimes des collègues que nous représentons.